Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260122-2026_009-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 20/01/2026

Date de la convocation
16/01/2026

Date d'affichage
16/01/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15 Présents : 11 Votants : 13

A l'unanimité
Pour : 11 Contres : 0 Abstentions : 2

Réf.	2026-009

L'an 2026, le 20 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOUAULT Joseph, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. EON Jonathan, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. DAVID Patrice, M. VIEL Dimitri, M. SORRE Bertrand, Mme DESHOMMES Edith, M. BLANDEL Philippe, Mme RUBION Régine, Mme LEMOINE Lélia,

Excusés avec pouvoir : Mme SABATIER Nathalie pouvoir donné à M.EON Jonathan, M.FONTENEAU Damien pouvoir donné à M.BLANDEL Philippe

Excusés : M.SINOQUET Vincent, M. ROUILLARD Emmanuel

Secrétaire de séance : M.BLANCHET Jacques

Objet de la délibération : Acquisition d'un terrain situé 16 la croix verte parcelle 1050 section AA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT La nécessité pour la commune de se doter de réserves foncières pour répondre aux besoins urbanistiques, sociaux, environnementaux.

- L'opportunité d'acquérir le terrain situé 16 la croix verte d'une superficie d'environ 2000 m², cadastré section AA parcelles N°1050
- Le prix d'acquisition proposé de 50 €/m²

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité :

- **DE PROPOSER** l'acquisition par la commune du terrain situé 16 la croix verte d'une superficie d'environ 2000 m², cadastré section AA parcelles N°1050, propriété de M.SOURDRILLE pour un montant de 50€/m², hors frais.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition, y compris l'acte authentique de vente chez le notaire.
- **DECIDE** que les dépenses afférentes à cette acquisition seront imputées au budget communal 2026

pour : 11 , contre : 0 , abstention :2

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joseph JOUAULT

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M Jacques BLANCHET